

Arrêté de la préfecture d'Alger visant à saisir un tract du MNA sur les élections cantonales (Alger, 15 avril 1955)

Légende: Le 15 avril 1955, la préfecture d'Alger publie un arrêté ordonnant à tous les officiers de police judiciaire du département d'Alger de saisir le tract du Mouvement national algérien (MNA) intitulé "Élections cantonales du 17 avril 1955 – Déclaration du mouvement national algérien". Les autorités françaises jugent que les propos qui y sont articulés, sont de nature à porter atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État. Ce tract du MNA, qui souligne la lutte armée engagée contre le colonisateur français, appelle notamment les Algériens à désertre les bureaux de vote lors des élections cantonales.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/arrete_de_la_prefecture_d_alger_visant_a_saisir_un_tract_du_mna_sur_les_elections_cantonales_alger_15_avril_1955-fr-5d379442-8b92-49e9-ba28-5977eed468b4.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

POLICE GENERALE

N° 6.349



ARRÊTÉ

LE PREFET DU DEPARTEMENT D'ALGER,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'article 80 du Code pénal;
Vu l'article 10 du Code d'instruction criminelle;

Considérant que les propos articulés dans **le tract intitulé Elections Cantonales du 17 AVRIL 1955. Déclaration du mouvement national algérien**

sont de nature à porter atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat;
Vu l'urgence,

ARRÊTE :

Article premier. — Tous officiers de Police judiciaire du département d'Alger sont requis à l'effet de saisir le **tract susvisé intitulé "Elections Cantonales du 17 Avril 1955- Déclaration du mouvement national algérien."**

partout où besoin sera.

Article 2. — MM le Secrétaire Général pour la Police, les Sous-Préfets, l'Administrateur de Palestro, le Colonel Commandant la 10^e Légion de Gendarmerie d'Alger, le Commissaire Divisionnaire de la P.R.G., Chef du District d'Alger, le Commissaire Divisionnaire Commissaire Central de la Circonscription de Police d'Alger, le Commissaire Principal Commissaire Central de Masion-Carrée, les Commissaires de Police de l'Arba, Guyotville, Fort-de-l'Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

et Bouzarea

Alger, le **15 AVRIL 1955**

Le Préfet,

A. TREMBAUD

AMPLIATIONS A :

- M. le Gouverneur Général de l'Algérie (Cabinet);
- M. le Gouverneur Général de l'Algérie (Direction Générale de la Sécurité Générale);
- M. le Procureur de la République à Alger.

Pour ampliation.

LE CHEF DU BUREAU DU CABINET,

[Signature]



Imp. Joyeux - Mod. 579 (1954)

ELECTIONS CANTONNALES DU 17 AVRIL 1955

PEUPLE ALGERIEN !

Tu es à la veille des élections cantonales.

Tu n'ignores pas, que non seulement, les élections ne sont jamais en Algérie, mais aussi, que le Problème Algérien, ne peut se résoudre par des élections, tant qu'elles sont imposées par l'Administration colonialiste.

Cette dernière, qui s'est toujours opposée à tes aspirations et à ta volonté de vivre libre dans ton PAYS, a de tout temps falsifié les élections et "fait élire" ses valets les plus serviles pour te représenter.

Beaucoup de sang de tes enfants a coulé, parce qu'ils se sont toujours opposés aux falsifications et à l'arbitraire.

DESCHMYA et CHAMPLAIN (1948) rappellent assez la flicaille colonialiste, mitraillant les électeurs qui voulaient faire respecter la liberté de vote.

Aujourd'hui, le Patriote Algérien, affronte mitrailleuse au poing le soldat français, pour lui disputer pouce par pouce, le sol national et défendre ton honneur et ta liberté.

Il ne devrait plus être question, pour toi, d'élections, surtout lorsqu'elles sont préparées par les gouvernants français, dans un climat un cadre et une ambiance colonialistes.

Chaque jour, les Combattants de la Libération, infligent; à la sol datesque colonialiste de cuisants échecs, que l'administration te cache sciemment.

Combien de ces Combattants sont tombés pour que tu vives libre et digne !

Combien de patriotes souffrent dans les "Bastilles" algériennes après avoir subi les tortures les plus barbares, dans les locaux de la "Gestapo française" !

Combien de familles sont privées de tout soutien et livrées à la famine et à l'abandon !

Que de jeunes enfants tués ! Que de femmes violées ! Que d'Algériens exécutés sommairement ! Que de débris incendiés !

Les ratissages, sanglantes chasses à courre, menés contre des populations entières, ne ménagent, ni femmes, ni enfants, ni vieillards.

MESSALI HADJ, ton Chef National en exil est séquestré.

Et pour couronner cette atmosphère de sang et de terreur, les Gouvernants français, viennent de décréter "l'Etat d'Urgence", qui est un véritable "Etat de Guerre", destiné à te livrer, à une Administration Algérienne aveugle et aux tribunaux militaires.

PEUPLE ALGERIEN !

C'est dans cette ambiance de répression et de persécution, que les colonialistes t'invitent à voter.

Voter, c'est approuver, l'état de fait colonialiste !

Voter, c'est approuver la répression qui s'abat sur toi !

Voter, c'est approuver l'Etat d'Urgence !

Voter, c'est désavouer les patriotes, qui combattent et meurent pour toi !

PEUPLE ALGERIEN !

La Patrie, pleure des larmes de sang.

Il t'appartient de te dresser résolument pour la défendre et rejeter toute idée de vote, tant que ces élections ne sont pas décidées et préparées par toi, dans un climat de liberté et de souveraineté.

Le 17 Avril, tu dois désertier les bureaux de vote, et démontrer aux tenants du colonialisme et ses valets; que tu ne vis pas d'élections et de promesses.

LE MOUVEMENT NATIONAL ALGERIEN